

Le travail à domicile comporte de nombreux avantages. Cependant, il ne faut pas que tous les charmes qu'il offre vous fassent oublier de prendre quelques précautions pour vous assurer que le risque d'exploitation d'une entreprise à domicile est bien géré.






## Un premier pas dans la bonne direction

Trouvez-vous un bon représentant d'assurance. Il est important d'avoir une bonne relation avec quelqu'un qui connaît bien la nature et les risques de votre entreprise.

## Des questions au sujet de l'assurance? Appelez-nous.

Le Bureau d'assurance du Canada  
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

-  @InsuranceBureau
-  facebook.com/insurancebureau
-  youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2017 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

05/17

# ASSUREZ VOTRE ENTREPRISE À DOMICILE :

C'EST UN EXCELLENT INVESTISSEMENT  
DANS VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT



ASSURANCE ENTREPRISE → PARCOUREZ IBC.CA



# Certaines des questions clés à poser

## 1. Mon assurance habitation des propriétaires occupants couvrira-t-elle mon entreprise à domicile?

Une police d'assurance habitation des propriétaires occupants ne procure qu'une protection restreinte pour les livres, outils et instruments nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, seulement lorsque ces articles se trouvent dans votre domicile. Vérifiez votre police et discutez-en avec votre représentant d'assurance. Peut-être auriez-vous intérêt à demander une protection supplémentaire dès maintenant pour être en mesure de remplacer tous les biens que vous pourriez perdre. Si votre travail vous amène à sortir de votre domicile, votre police d'assurance des propriétaires occupants ne couvre pas votre matériel professionnel.

**Si vous décidez de ne souscrire aucune assurance couvrant expressément votre entreprise à domicile, vous devez informer votre assureur habitation de l'existence de votre entreprise.**

## 2. Ai-je besoin d'un montant d'assurance responsabilité civile plus élevé pour mon entreprise à domicile?

Oui. La responsabilité civile est probablement le plus grand risque auquel s'expose une entreprise à domicile. Qu'arriverait-il si un client faisait une chute en se présentant chez vous? Ou si vous faites l'objet de poursuites en raison d'un problème lié à un produit ou un service que vous offrez? Et si vous exploitez une garderie à domicile, avoir la bonne couverture d'assurance vous procurera une tranquillité d'esprit.

L'assurance responsabilité des entreprises couvrirait la plupart des dommages-intérêts

adjudgés contre vous et prendrait en charge les frais juridiques nécessaires pour assurer votre défense en cas de poursuite. L'assurance responsabilité civile personnelle offerte dans le cadre de votre assurance habitation ne couvrirait pas ces situations.

## 3. Comment puis-je réduire au minimum mes risques de sinistre et mes coûts d'assurance?

Pour réduire au minimum les risques de sinistre, élaborez un plan de gestion du risque détaillé pour votre entreprise à domicile. La gestion du risque permet de recenser les risques de façon claire et structurée. Pas besoin d'un plan complexe. Cependant, celui-ci doit répondre à trois questions:

- ▶ Qu'est-ce qui pourrait mal tourner?
- ▶ Que ferez-vous pour prévenir les dommages et comment interviendrez-vous en cas de dommages ou de sinistre?
- ▶ Si un sinistre se produit, avec quoi paierez-vous les dommages?

Avec l'aide de votre représentant d'assurance, déterminez le type de garantie dont votre entreprise a besoin. Faites-le dès qu'elle est en place.

## 4. Mon matériel professionnel est-il couvert lorsqu'il se trouve dans mon véhicule?

Les produits, pièces d'équipement ou fournitures volés ou endommagés pendant qu'ils se trouvent dans un véhicule ne sont pas couverts par l'assurance automobile ni par l'assurance habitation. Il est donc important de souscrire un avenant à l'assurance des entreprises ou une police distincte pour couvrir votre entreprise à domicile. (Un avenant est une protection ajoutée à une police en vigueur.)

## 5. Qu'advient-il de mon matériel professionnel si je n'ai pas déclaré exploiter mon entreprise à domicile?

Vous devez déclarer l'existence de votre entreprise à votre assureur, sinon votre matériel professionnel ne sera pas couvert par votre police d'assurance des propriétaires occupants. Si vous omettez de le faire, votre assureur sera en droit d'annuler votre police d'assurance lorsqu'il découvrira le risque inhérent à l'entreprise, car il s'agit d'un changement important à la nature du risque assuré.

## 6. Ai-je besoin d'une assurance responsabilité civile professionnelle?

Oui, si vous êtes rémunéré pour fournir des conseils professionnels. Il s'agit d'une assurance des entreprises particulière qui couvre la responsabilité civile professionnelle. Elle n'est pas offerte au titre d'une assurance habitation.

À mesure que votre entreprise prend de l'expansion, vous pourriez avoir besoin d'une couverture supplémentaire, comme une assurance des pertes d'exploitation. **En examinant régulièrement l'évolution de vos besoins avec votre représentant, vous bénéficierez toujours d'une protection optimale!**